

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 FEVRIER 2007

Présents : M. PIGNARD, M. BURNICHON, M. PERRUT, Mme DUBURE, Mme TOINON, M. LIEVRE, Mme CHAMBEFORT (jusqu'à la question n° 3), M. CLAUSEL, M. DUCRAY, M. PICARD (adjoint(es), M. BOUCHE, M. CORSANT, Mme DUMONT, M. GEERNAERT, Mme MERMET, Mme MORAT, M. LIVET, Mme ALLIX, Mme LUTZ, M. CHARRIN, M. LAUMAIN, M. MINOT, Mme LORIN, Mme DUTREIVE, M. DURIEU, M. GEAY, M. RONZIERE, M. LEBAIL, Mme CORDIER-BACHELET, Mme BENLIAN, M. BARRY (conseillers municipaux).
M. PIN, Trésorier Principal.

Absents : Mme CHAMBEFORT (à partir de la question n° 4, pouvoir à Mme TOINON), Mme JACQUEMET (pouvoir à M. DUCRAY), Mme JACQ (pouvoir à Mme DUBURE), Mme PELOSSE (pouvoir à M. CLAUSEL), Mme LAURENT, Mme DUBOIS (pouvoir à M. BOUCHE), M. JEAN (pouvoir à M. GEERNAERT), Mme FEDRY (pouvoir à Mme LUTZ), M. GUENICHON (pouvoir à M. BARRY).

Secrétaire de séance : Mme DUTREIVE.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2007.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 janvier 2007.

2 - DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. BURNICHON présente le rapport introductif avant d'ouvrir le débat.

1) CADRE DU DEBAT

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. (Article L2312-1 du CGCT).

Il faut préciser que ce débat ne fait pas l'objet d'un vote ; seule la mention de sa tenue doit apparaître au procès verbal.

Le débat ne s'organise pas sur la base de chiffres exprimant des propositions précises d'inscriptions budgétaires. La discussion doit porter sur les masses, les priorités et les objectifs.

2) GENERALITES

CONJONCTURE FINANCIERE

- Hausse des prix à la consommation = 1.8% (Prévisions 2007 de l'Etat, hors tabac).
- La croissance française prévue pour 2007 par l'Etat est de l'ordre de 2 % à 2.5 %.
- L'inflation en France : le taux de l'année 2006 est de 1.4 % (de novembre 2005 à novembre 2006). Prévision d'inflation pour 2007 : 1.8 %.
- Les taux d'emprunt en 2006 ont augmenté de plus d'1 point. En janvier 2007, les taux fixes 15 ans échéance annuelle se situent aux alentours de 4.30 % et les taux variables entre 3 % et 4 % (Euribor 3 mois : 3.757 %) les marchés anticipent encore une hausse des taux.
- Le contrat de croissance et de solidarité, est reconduit en 2007 : l'enveloppe normée (ensemble des dotations de l'Etat aux collectivités locales) augmentera de 2.54 %.
- Il n'y aura plus de Dotation Générale de Décentralisation (DGD) sur le fonctionnement des bibliothèques. La ville percevait une recette de 3 % des dépenses de fonctionnement. Cette suppression se fera de manière progressive (25 %, 50 %, 75 % et 100 % la 4ème année).

CONTEXTE LOCAL

- L'année 2007 est la cinquième et dernière année du contrat pluriannuel avec le Conseil Général du Rhône (le total des subventions départementales sur 5 ans est de 4 000 000 €, ce qui représente en moyenne 800 000 € par an).
- La situation financière de la ville, compte tenu de ses taux d'imposition, de son endettement, du niveau de son épargne, peut être qualifiée de très saine.
- 2007 sera le dernier exercice complet du mandat municipal. Le budget primitif 2008 prévoira uniquement les investissements relatifs à la maintenance du patrimoine et au renouvellement de matériels et de mobilier, donc aucun gros investissement nouveau ne sera inscrit, pour laisser à l'équipe municipale suivante la possibilité de lancer des opérations nouvelles dès 2008. En 2007, il sera proposé des crédits budgétaires d'investissement correspondant à environ un exercice et demi.

3) DETTE

La Ville, en 2006 (Budget Principal), n'a pas emprunté.

Les deux principales raisons sont :

- l'encaissement de la recette de l'assureur du Gymnase du Garet encaissée en 2006 alors que la dépense sera faite en 2007.
- la réalisation à 70 % des investissements 2006 (reports : aménagement Quarantaine-Verdun-Chastelus, Médiathèque-Salle des Fêtes, Ecole Dumontet, Aménagement des locaux Services Techniques, Maison du vélo, Chaussées et trottoirs...).

Le remboursement en capital des emprunts s'est élevé en 2006 à 2 616 000 €, le flux net de la dette est donc de - 2 616 000 € (désendettement).

Le recours à l'emprunt annuel moyen (réalisations + reports au 31/12/2006) de 2001 à 2006 (inclus) s'élève à 2 232 000 €. Ce montant reste donc inférieur au montant moyen des remboursements en capital des emprunts sur la même période (environ 3 000 000 €).

Le recours à l'emprunt prévu pour 2007 tiendra compte du fait que les investissements proposés correspondent à un exercice et demi, et devra maintenir la moyenne annuelle des recours de ces dernières années à un montant inférieur à 3 000 000 €.

Montant estimé du recours à l'emprunt 2007 : 6 000 000 €

Le montant du remboursement en capital prévu pour 2007 est de 2 491 000 €.

4) FONCTIONNEMENT

a) RECETTES

- RECETTES FISCALES

a) Produit fiscal et allocations compensatrices :

- En 2007, il a été prévu une augmentation des bases fiscales de Taxe d'Habitation et de Taxes Foncières de 3 %. Le Pôle fiscalité du Trésor Public ne sera pas en mesure de nous donner connaissance des bases avant le 9 février.
- la Loi de Finances 2007 a fixé le coefficient de majoration des bases d'imposition (TH, TF et bâti industriel) à + **1.8%** (en 2006 : 1.8 %).

- évolution :

	RAPPEL 2005			RAPPEL 2006		
	BASES	TAUX	PRODUITS	BASES	TAUX	PRODUITS
TAXE HABITATION	28 725 000	12,89%	3 702 653	30 328 000	16,72%	5 070 842
FONCIER BATI	33 311 000	14.44%	4 810 108	34 302 000	19.03%	6 527 671
FONCIER NON BATI	67 400	21.46%	14 646	73 200	27.84%	20 379
TAXE PROF	53 533 000	14.22%	7 612 393			
Totaux			16 139 618			11 618 892

b) Taxe d'électricité:

La taxe d'électricité est depuis 2006 collectée par plusieurs "fournisseurs d'électricité". La recette 2007 peut être estimée à 500 000 € (stabilité par rapport à 2006).

- DOTATIONS D'ETAT

La DGF forfaitaire des communes, comme en 2006 comprend trois parts :

- . Une dotation de base déterminée en fonction de la population (entre 60 € et 120 € par habitant)
- . Une dotation proportionnelle à la superficie de la commune
- . Une dotation de garantie, la Loi de Finances ne prévoit pas cette année une garantie de progression minimum.

DGF 2006 de VILLEFRANCHE : 6 083 608 €.

En 2007, comme en 2006, la DSU-CS Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale sera majorée pour les communes éligibles, en fonction de la population en Zone Urbaine Sensible (ZUS), ce qui est le cas de Villefranche (BELIGNY et BELLEROCHE).

La DSU 2006 a été de : 1 658 074 €

Prévision DSU 2007: + 5 % par rapport à celle de 2006. Un réajustement pourra être fait sur la Décision Modificative Budgétaire qui suivra la notification (avril).

La DNP (Dotation Nationale de Péréquation) de 2006 s'est élevée à 557 291 €. Prévision DNP 2007 : égale à celle de 2006. Un réajustement pourra être fait sur la Décision Modificative Budgétaire qui suivra la notification (avril).

- AUTRES RECETTES

. La Communauté d'Agglomération devra se prononcer sur la possibilité de versement d'une Dotation de Solidarité Communautaire aux villes membres. Le budget 2007 de la Ville ne prévoit aucune recette. L'inscription de cette recette sera faite, le cas échéant, sur une décision modificative, en cours d'année.

. Les recettes de droits de stationnements prévues en 2007 sont comparables à celles prévues en 2006.

.L'aide 2007 de la Caisse d'Allocations Familiales sera cette année en augmentation , principalement en raison de l'ouverture en 2006 de "la Maison Cachou".

b) DEPENSES

- DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel seront aussi limitées que possible (estimation actuelle : +3.60 %) mais devront tenir compte des éléments suivants :

.Augmentation conjoncturelle : prévision budgétaire + 1 %(sur les 12 mois). A ce jour, nous avons connaissance d'une augmentation du point d'indice de 0.8 % au 1^{er} février 2007.

- . Glissement Vieillesse Technicité
- . Poursuite de la mise en place du régime indemnitaire
- . Reclassement des catégories A, B, C
- . Emplois d'insertion

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

A ce jour les propositions de subventions aux associations et au CCAS ne sont pas arrêtées. En 2006, le montant total des subventions versées aux associations s'est élevé à 2 764 000 €.

- AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

. 2007 est la première année complète d'exploitation du Parking BOIRON (subvention d'équilibre prévue à ce jour : 220 000 €).

. 2007 est également la première année complète de fonctionnement de "la Maison Cachou"

. Excédent 2006 : l'excédent de fonctionnement 2006, qui sera évalué à la mi-février, pourra être repris au Budget Primitif.

5) PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2007 proposés (inscription budgétaire 2007)

- Avance SAMDIV – Centre Ville
- Fouilles archéologiques : fin d'opération
- Aménagement de l'espace BOIRON/ROUSSET
- Extension Médiathèque et Pôle Culturel
- Boulodrome de pétanque
- Prolongement promenade Eléonore Dargaud
- Aménagement du parc de la propriété VERMOREL
- Aménagement des bords de Saône
- Eglise Saint Pierre : travaux de restauration intérieure
- Rénovation de l'Ecole DUMONTET
- Réaménagement ex-centre des impôts
- Carrefour Leclerc/Salengro
- Eglise Notre Dame des Marais : réfection des chapelles
- Tour Grenette : travaux de sécurité.
- Maintenance du patrimoine bâti
- Travaux, Mobilier et Matériel des différents secteurs

Pour mémoire

BUDGETS ANNEXES : Camping ,Parking Chasset, Parking Boiron, Résidence ATHENA , Résidence Georges MERARD, Résidence MA CALADE, Restaurant MA CALADE .

Conformément aux dispositions de l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. BURNICHON** présente le rapport sur les actions menées dans les zones urbaines sensibles.

Les Zones Urbaines Sensibles de Belleroche et de Beligny regroupent 7 865 habitants. Les actions menées, dans ces zones, par la Ville, se déclinent en plusieurs axes :

Axe 1 : soutenir les parents dans leur rôle éducatif auprès de leurs enfants

Action 1 : action parentalité : conférences organisées en partenariat avec la CAF et le Réseau d'Ecoute d'Appuis et d'Accompagnement à la parentalité

Action 2 : parentalité petite enfance : soutien aux parents dans la gestion de la relation avec leurs enfants

Action 3 : Intervention auprès des écoles maternelles et primaires

Axe 2 : Accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives

Intervention 1 : Accueil de la population

Intervention 2 : informer sur le rôle des maisons de quartiers

Axe 3 : Contribuer à l'intégration des populations d'origine étrangère

Intervention 1 : amélioration de communication en français

Intervention 2 : Agent de développement locale et d'intégration

Axe 4 : Repérage et résolution de difficultés par quartiers

Action 1 : les comités techniques

Action 2 : les cellules d'échanges des intervenants sociaux

Axe 5 : Garantir l'accès aux loisirs des personnes les plus modestes et placer l'habitant au centre du projet

Action 1 : les ateliers pour adultes

Action 2 : Sortie familiale

Action 3 : Centre de découverte sportive (CDS)

Action 4 : cinéma en plein air

Action 5 : Conseil aux habitants et aux associations porteurs de projet

Axe 6 : Solidarité

Colis de Noël aux personnes âgées,

En plus de ces actions menées par le service "Vie des Quartiers", le service "Jeunesse" réalise des animations péri-scolaires (soutien à l'apprentissage de la lecture, aide aux devoirs ...), des animations extra-scolaires (centres de loisirs...).

Il est à noter les interventions suivantes :

M. LE MAIRE précise qu'il n'engagera pas de négociations sur le futur contrat pluri-annuel avec le Conseil Général. En effet, celui-ci devant prendre effet en 2008, il laissera le soin à la nouvelle équipe de monter le contrat. Le Président du Conseil Général a d'ailleurs accepté que ce contrat s'applique rétroactivement au début de l'année 2008.

Comme chaque année, il est rappelé qu'en février, la municipalité ne possède pas la totalité des chiffres ; mais globalement, on peut dire que la situation de la Ville est saine avec un net désendettement et un taux d'épargne supérieur à la moyenne nationale. Il serait possible de baisser les taux mais cela ne serait pas honnête pour les élus suivants en raison, notamment de l'incertitude sur l'évolution des taux d'emprunt et du risque de voir baisser certaines recettes telles que les aides de la CAF ou de l'Etat. Aucun investissement important n'est prévu autre que ceux annoncés dans le plan de mandat qui verront leur réalisation achevée en 2008. L'emprunt en 2007 sera supérieur aux autres années mais il n'y aura aucun endettement de prévu au budget 2008.

M. BARRY souligne qu'il y a, actuellement, beaucoup d'incertitudes financières liées notamment au contexte global concernant les répercussions importantes et non déterminées du réchauffement de la planète qui vient d'être reconnu par l'ensemble du monde scientifique. On se dirige actuellement vers une catastrophe économique. Il demande donc que l'on s'investisse dans la sensibilisation de nos concitoyens et que soient engagées des actions et

démarches écologiques et visant le développement durable. Il demande l'abandon des projets favorisant l'automobile au détriment des transports collectifs. Il demande que soit recherchée l'origine de la pollution de l'eau par les solvants chlorés. Il demande aussi que la Ville participe aux journées de l'environnement et à la journée sans voiture. Il souhaite l'intégration systématique des critères écologiques dans nos achats et la mise en place d'un plan climat local. Il réclame la création d'un poste de conseiller en énergie auprès du service Environnement et une gestion prospective et prudente. Il faut poursuivre le désendettement. Des économies devront être envisagées notamment dans l'attribution des subventions.

M. LE MAIRE rappelle que la municipalité a créé un poste d'ingénieur chargé de l'environnement.

M. BARRY observe que dans les investissements prévus, ne figure pas l'aménagement du carrefour Thizy-Jaurès.

M. LE MAIRE répond que la décision n'est pas prise d'inscrire ce projet au budget 2007.

M. RONZIERE déclare que ce débat apporte un éclairage intéressant sur les orientations de la majorité mais qu'il ne permet pas réellement de faire bouger les choses. Son groupe met en avant plusieurs points de vigilance :

- d'abord, un emprunt modéré. D'ailleurs, un montant d'emprunt est annoncé, on verra ce qui sera réellement emprunté. Lorsque les taux sont bas, il n'est pas anormal de recourir à l'emprunt.
- ensuite, du fait des recettes supplémentaires dues au développement de la Ville, il est souhaité que la fiscalité n'augmente pas.
- puis il souligne la nécessité de maîtriser les dépenses notamment dans le contexte actuel de baisse du pouvoir d'achat de nos concitoyens et enfin, il note le coût important de la subvention d'équilibre versée au Parking Boiron qui a bien du mal à démarrer car il n'est sûrement pas à l'emplacement le plus favorable.

En ce qui concerne le rapport sur les Z.U.S., il le trouve notoirement insuffisant.

M. LE MAIRE répond que le Parking Boiron vient d'ouvrir. Il est donc normal qu'il ne soit pas encore très occupé et relève que la subvention d'équilibre, versée au Parking Chasset qui trouve sa vitesse de croisière, a baissé.

M. LEBAIL fait observer que depuis 18 ans, son groupe a voté contre les budgets de la majorité car il a été élu sur un programme fondamentalement différent. Il condamne, notamment, la priorité accordée aux investissements dans le centre ville ; il condamne l'urbanisation non maîtrisée ; il condamne l'insuffisant soutien au secteur social ; il condamne le coût élevé des services proposés par la Ville ; il condamne la politique sportive favorisant les clubs semi-professionnels et la politique de sécurité palliant les carences de l'Etat plutôt que de s'attaquer aux racines du mal. Néanmoins, son groupe a déjà soutenu des réalisations qu'il jugeait intéressantes.

A ce jour, il y a des incertitudes sur de nombreuses données, mais il note déjà que s'il n'y a pas de baisse des taux, la hausse sera pour le contribuable de 1,8 %, c'est-à-dire plus élevée que la hausse des revenus des salariés. La situation financière de la Ville devrait permettre de baisser les taux et d'augmenter les subventions aux associations à vocation sociale. En ce qui concerne le rapport sur les Z.U.S. il aurait souhaité voir figurer des chiffres. A son avis, la politique de la ville dans l'agglomération est un échec total.

M. BURNICHON répond que, concernant les actions conduites dans les Z.U.S, il a été présenté un simple canevas des actions puisque, le 2 octobre 2006, un rapport complet a déjà été présenté au Conseil municipal, et pour des raisons qu'il ignore, il est demandé de faire à nouveau un rapport de même type.

M. PERRUT déclare que M. LEBAIL se trompe lorsqu'il évoque les transferts de l'Etat vers les collectivités territoriales, alors qu'en fait, l'Etat a apporté des aides supplémentaires telles que la DSU passée de 1 100 000 € à 1 700 000 € entre 2005 et 2007 ou telle que la DGF 2007 qui se montera à environ 6 140 000 €. Cette aide de l'Etat représente déjà donc plus de 7 800 000 €. Il rappelle également que le budget de la Ville n'est pas dissociable du budget de la CAVIL. Depuis la transformation en Communauté d'Agglomération, les aides de l'Etat ont été considérablement augmentées, ce qui a permis à la CAVIL de prendre en charge des dépenses telles que la SMAC, les parkings, le stade de rugby allégeant ainsi les dépenses des communes.

La Ville et la CAVIL sont liées pour l'avenir ; il faut donc raisonner globalement. La fiscalité n'augmente ni à la Ville, ni à la CAVIL et pourtant, d'importants investissements nouveaux sont lancés.

M. LEBAIL rétorque que les aides de l'Etat ne sont en fait que des compensations justifiées par la suppression de certains impôts que percevaient les communes. Cette compensation est insuffisante. Il insiste sur le transfert en matière de sécurité où il a fallu recruter 30 agents municipaux car l'Etat n'était pas capable d'assurer la sécurité. Il rappelle que même sans augmenter les taux, il y aura une variation des bases de 1,8 %.

M. LE MAIRE fait observer que les traitements des employés municipaux n'augmenteront pas que de 0,8 %, augmentation prévue au 1^{er} février 2007, car ils bénéficieront en même temps du glissement vieillesse-technicité avec des changements d'échelon ou de grade qui augmenteront d'autant les salaires. Répondant à M. LEBAIL, il rappelle que lorsque l'on parle de hausse d'impôts, on évoque toujours la hausse des taux car les 1,8 % ne représentent que le montant de l'inflation et il rappelle que les taux à Villefranche n'ont pas augmenté depuis 18 ans.

3 – BUDGET 2007 – ANTICIPATION DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'ECOLE DUMONTET.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- autorise l'engagement par anticipation sur le budget 2007 de la somme de 28 000 € pour l'acquisition de matériel et de mobilier destinés à l'école Dumontet.

4 – RECONDUCTION DE LA CONVENTION D'INSERTION PROFESSIONNELLE D'UN SPORTIF DE HAUT NIVEAU.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention d'insertion professionnelle à conclure entre la Ville de Villefranche, l'Etat, la Région Rhône-Alpes et la Fédération Française d'Aviron concernant Frédéric DUFOUR ;
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

5 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LA JEUNE GARDE DE VILLEFRANCHE ».

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à l'association « la Jeune Garde de Villefranche » pour l'organisation des Coupes nationales mixtes ;
- décide de prélever la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget 2007 de la commune.

6 – MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR LA VILLE DE VILLEFRANCHE D'UN APPARTEMENT SIS 355 RUE LAMARTINE POUR AUGMENTER LA CAPACITE D'ACCUEIL DES ELEVES-GARDIENS DE LA PAIX.

Le Conseil municipal, après délibération par 33 voix pour, 2 voix contre (M. LEBAIL, Mme BENLIAN) et 3 abstentions (M. BARRY, Mme CORDIER-BACHELET),

- décide d'accorder la gratuité du loyer et des fluides pour la mise à disposition d'un deuxième logement de type 4, situé 355 Rue Lamartine, à l'Ecole Nationale de Police de Châtel-Guyon, représentée par Madame Fabienne LEWANDOWSKI, Commissaire principal, Directeur de l'Ecole Nationale de Police de Châtel-Guyon

Il est à noter les interventions suivantes :

M. LEBAIL relève que ce rapport est un nouvel exemple de transfert des charges de l'Etat vers les communes et il souhaiterait savoir s'il y a, à l'heure actuelle, un déficit d'effectif au Commissariat.

M. BARRY fait part de son désaccord en ce qui concerne la gratuité des fluides car cela risque d'entraîner un gaspillage.

7 – MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR LA VILLE DE VILLEFRANCHE AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION JONATHAN D'UN APPARTEMENT SITUE 355 RUE LAMARTINE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide d'accorder la gratuité du loyer jusqu'au 30 juin 2007 ;
- dit que toute occupation après cette date fera l'objet d'une convention.

Il est à noter les interventions suivantes :

M. PERRUT se félicite de l'aide ainsi apportée par la Ville à cette association qui assure un soutien psychologique auprès des jeunes d'âge scolaire. L'Etat apporte un financement à cette action et cette mise à disposition permet de démarrer cette opération dans l'attente de locaux définitifs.

M. LE MAIRE fait observer que cette aide de la Ville prend place dans les actions en matière de Politique de la Ville.

8 – FIXATION DU MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT DE L'AUNV SIS 194 RUE EUGENE BERNE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de fixer un loyer de 500 € par mois hors charges pour un appartement de type 4 de 80 m² environ, une cave de 40 m² et un rez de jardin clos de 40 m² ;
- dit que la rénovation et la mise aux normes du logement sont en cours ;
- dit que le loyer sera perçu dès lors que le locataire occupera l'appartement à l'issue des travaux de réfection.

9 – REVISION DU MONTANT DU LOYER DES PLACES DE PARKING ET GARAGES.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve les nouveaux tarifs proposés, à savoir :

Parking	Type de place	Loyer mensuel à compter du 01/01/2007
620, Rue de Thizy	Place de parking	51,39 €
	Place double	92,50 €
55, Rue Déchavanne	Place de parking aérienne	41,11 €
81, Boulevard Louis Blanc	Garage	51,39 €
	Place parking couverte	41,11 €
	Place aérienne	30.83 €

- dit que, à compter du 1^{er} janvier 2007, ces loyers seront révisés suivant l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2005, soit 102,60. Ces révisions s'effectueront ensuite au 1^{er} janvier de chaque année automatiquement.

10 – POLE D'ECHANGES – AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DU BATIMENT GARE SNCF – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes entre la Ville et la SNCF en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre.

11 – POLE D’ECHANGES : ELECTION DU REPRESENTANT DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMISSION D’APPEL D’OFFRES SPECIFIQUE DU GROUPEMENT DE COMMANDES – MARCHE DE MAITRISE D’ŒUVRE.

Conformément aux dispositions de la convention de groupement de commandes passé entre la Ville et la SNCF, le Conseil municipal est appelé à élire le représentant de la Ville à la Commission spécifique du groupement de commandes choisi parmi les membres à voix délibérative de la Commission d’Appel d’Offres de la Ville et d’un suppléant.

Il est procédé à un scrutin à bulletin secret.
Le scrutin donne le résultat suivant :

Titulaire : M. BURNICHON : 28 voix
M. LEBAIL : 1 voix

Suppléant :: M. GEERNAERT : 28 voix
1 bulletin nul
8 bulletins blancs

Sont donc désignés pour représenter la Ville à la Commission d’appel d’offres spécifique du Groupement de commandes :

M. BURNICHON : titulaire
M. GEERNAERT : suppléant

12 – POLE D’ECHANGES – CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES D’AVANT-PROJET POUR L’AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DU BATIMENT GARE SNCF.

Le Conseil municipal, après délibération à l’unanimité,

- approuve la convention de financement des études d’avant projet du parvis et des abords du bâtiment de la gare ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention de la Région Rhône Alpes relative au financement des études d’avant projet ;
- autorise le prélèvement de la dépense sur les crédits à prévoir au budget 2007.

Il est à noter l’intervention suivante :

M. BARRY s’étonne une nouvelle fois du montant important du coût des études.

13 – POLE D’ECHANGES – CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES D’AVANT-PROJET POUR REHAUSSEMENT DES QUAIS ET ACCESSIBILITE PERSONNES A MOBILITE REDUITE.

Le Conseil municipal, après délibération à l’unanimité,

- approuve la convention de financement des études d'avant-projet de l'action « rehaussement des quais et accessibilité « PMR » ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- autorise le prélèvement de la dépense sur les crédits à prévoir au budget 2007.

14 – MEDIATHEQUE - SUBVENTION DGD 2EME PART – ECHEANCIER TRANCHES 2007 ET 2008.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- confirme le calendrier de réalisation des travaux concernant la restructuration et l'extension de la médiathèque, à savoir le démarrage des travaux fixé au 1^{er} décembre 2006 et la fin des travaux en avril 2007 ;
- sollicite de l'Etat le versement de la subvention correspondante pour l'année 2007 (2^{ème} tranche) arrêté à 103 750 €.

Il est à noter les interventions suivantes :

M. LE MAIRE regrette que le montant de la subvention de la part de l'Etat soit aussi limité.

M. LEBAIL fait observer qu'on attendait cette subvention depuis fort longtemps.

15 – MISSION EN ASSISTANCE ARCHITECTURALE ET URBAINE – CONVENTION VILLE/CAUE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de confier la mission d'accompagnement architectural et urbain au CAUE du Rhône pour un montant de 3 050 € au titre de l'année 2007 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le protocole correspondant, à intervenir entre le CAUE du Rhône et la commune ;
- autorise le prélèvement de la dépense correspondante sur les crédits qui seront ouverts au BP 2007, chapitre 011.

Il est à noter les interventions suivantes :

M. GEAY souhaiterait savoir si le CAUE sera appelé à instruire les demandes de permis de construire.

M. PICARD répond que le CAUE aura un rôle de simple conseil pour l'accompagnement architectural et urbain.

16 – PROPRIETE CADASTREE AX 16 SITUEE RUE EUGENE BERNE : REGULARISATION DE LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE LA PROPRIETE DE LA VILLE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de procéder à la régularisation de la servitude existant sur la parcelle cadastrée AX n° 16, située 136 rue Eugène Berné, au profit des parcelles cadastrées AX 17 et 18 appartenant à la commune et mises à disposition de l'Union Nautique de Villefranche (UNV) ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte contenant constitution de servitude qui sera établi par Maître INGELS, notaire associé à Villefranche ;
- autorise, à cette occasion, la régularisation de la scission de copropriété existant sur les parcelles cadastrées AX n° 17 et 18 appartenant à la commune .

17 – CREATION D'UN ESPACE VERT PUBLIC RUE DE LA QUARANTAINE – MARCHÉ NEGOCIE – ATTRIBUTION DU LOT ESPACES VERTS.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer les marchés de travaux conformément aux décisions d'attribution de la commission d'appel d'offres, à savoir :

N° du lot	Libellé du lot - Titulaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n° 3	Espaces verts – Travaux de plantation et d'engazonnement, fourniture et pose de mobilier urbain. Entreprise Calad'Jardins Services	145 619,00 €	174 160,32 €

18 – RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR L'ANNEE 2007.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve les propositions de recrutement de personnel non titulaire présentées pour l'année 2007.

19 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : EMBLACEMENT DE GARAGE PARKING 620 RUE DE THIZY, BAIL DE DROIT COMMUN AVEC MME IMBERT ANDREE.

Le Conseil municipal prend acte que M. Jean-Louis BURNICHON a signé avec Mme IMBERT Andrée, un bail de droit commun aux principales conditions suivantes :

- indemnité d'occupation trimestrielle d'avance de 150 €
- prise d'effet : 1^{er} janvier 2007
- charges et taxes mises à la charge du locataire par la loi
- engagement pour 1 an renouvelable par tacite reconduction
- caution de 150 € pour le loyer
- caution de 36 € pour le dispositif d'accès bip.

20 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : EMPLACEMENT DE GARAGE PARKING 620 RUE DE THIZY, BAIL DE DROIT COMMUN AVEC M. ROGNARD DANIEL ET MME CHADUIRON GINETTE.

Le Conseil municipal prend acte que M. Jean-Louis BURNICHON a signé avec M. ROGNARD Daniel et Mme CHADUIRON Ginette, un bail de droit commun aux principales conditions suivantes :

- indemnité d'occupation trimestrielle d'avance de 150 €
- prise d'effet : 1^{er} janvier 2007
- charges et taxes mises à la charge du locataire par la loi
- engagement pour 1 an renouvelable par tacite reconduction
- caution de 150 € pour le loyer
- caution de 36 € pour le dispositif d'accès bip.

21 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : EMPLACEMENT DE GARAGE PARKING 620 RUE DE THIZY, BAIL DE DROIT COMMUN AVEC M. DOUBLE JACQUES.

Le Conseil municipal prend acte que M. Jean-Louis BURNICHON a signé avec M. DOUBLE Jacques, un bail de droit commun aux principales conditions suivantes :

- indemnité d'occupation trimestrielle d'avance de 150 €
- prise d'effet : 8 janvier 2007
- charges et taxes mises à la charge du locataire par la loi
- engagement pour 1 an renouvelable par tacite reconduction
- caution de 150 € pour le loyer
- caution de 36 € pour le dispositif d'accès bip.

22 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : APPARTEMENT ECOLE MATERNELLE ANNE DE BEAUJEU SIS 58 RUE DE LA LIBERTE - CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE AVEC MME DUCROUX MONIQUE.

Le Conseil municipal prend acte que M. Jean-Louis BURNICHON a signé avec Mme DUCROUX Monique, une convention d'occupation à titre précaire et révocable aux principales conditions suivantes :

- indemnité d'occupation mensuelle de 261,98 €
- prise d'effet : 1^{er} octobre 2006
- charges et taxes mises à la charge du locataire par la loi
- engagement pour une année scolaire renouvelable par tacite reconduction
- loyer révisable au 1^{er} juillet de chaque année, suivant le taux fixé par décret (loi du 1^{er} septembre 1948) et décision du Conseil municipal.

23 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : APPARTEMENT ET GARAGE ECOLE PRIMAIRE JEAN ZAY, SIS 135 RUE CLAUDE BERNARD – CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE AVEC MME BOUCHARD NELLY.

Le Conseil municipal prend acte que M. Jean-Louis BURNICHON a signé avec Mme BOUCHARD Nelly, une convention d'occupation à titre précaire et révocable aux principales conditions suivantes :

- indemnité d'occupation mensuelle pour l'appartement de 245,60 €
- indemnité d'occupation mensuelle pour le garage de 47,67 €
- prise d'effet : 1^{er} octobre 2006
- charges et taxes mises à la charge du locataire par la loi
- engagement pour une année scolaire renouvelable par tacite reconduction
- loyer révisable au 1^{er} juillet de chaque année, suivant le taux fixé par décret (loi du 1^{er} septembre 1948) et décision du Conseil municipal.

24 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : LOCAL SIS 48 PASSAGE DE L'ANCIENNE MAIRIE – BAIL DE DROIT COMMUN AVEC LA SARL C.J.B. CONSEIL REPRESENTEE PAR SON GERANT M. VERMANDE AIME.

Le Conseil municipal prend acte que M. Jean-Louis BURNICHON a signé avec la S.A.R.L. C.J.B. CONSEIL représentée par son gérant M. VERMANDE Aimé, un bail de droit commun aux principales conditions suivantes :

- indemnité d'occupation trimestrielle de 500 €
- prise d'effet : 1^{er} janvier 2007
- charges et taxes mises à la charge du locataire par la loi
- engagement pour un an renouvelable par tacite reconduction.

Vu la Secrétaire de séance,

Vu le Maire,

C. DUTREIVE

J. J. PIGNARD